



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.06.25/19

Séance du 25 juin 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250625-DCM2025-0625-19-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX
Rapporteur : Mme. Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à C. THABUIS), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. HADDOUR) Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Jean-François VILLER (Procuration à Y. MINO), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Charte d'acquisition et liste des partenaires de la médiathèque

La médiathèque municipale, comme toute bibliothèque territoriale, a pour mission de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

À ce titre, elle

- constitue et communique des collections de documents,
- conçoit et met en œuvre des services, des activités et des outils associés à ses missions ou à ses collections,
- coopère avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux.

L'article 7 de la loi Robert, loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, indique :

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

Pour une mise en conformité avec la loi, la formalisation des politiques d'acquisition et d'animation est présentée sous forme d'une charte d'acquisition et d'une liste des partenaires du service médiathèque.

Ces documents sources définissent une politique documentaire et de médiation culturelle globale et propre au service médiathèque en connaissance de ses usagers et du territoire, tout en garantissant l'intégrité et les principes du service public.

Ainsi, la charte d'acquisition intègre la priorité au renouvellement des documents selon le bilan de la table ronde dédiée aux collections mais aussi du fait qu'une partie du fonds est obsolète. Aussi, la liste des partenaires en annexe présente les structures avec lesquelles le service médiathèque collabore fréquemment. Cela n'exclut pas d'autres partenariats qui pourront s'y ajouter ou s'y soustraire en fonction des projets.

Accusé de réception en préfecture
074-21740297-00230623-00012023-0623-10-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception : 01/07/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, article 7 ;

Vu le code déontologie des bibliothécaires du 16 novembre 2020 ;

Considérant que la commune par son service de lecture publique applique l'article 7 de la Loi Robert ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la charte d'acquisition et la liste des partenaires du service médiathèque ;
- **DECIDE** que ces documents cadres soient régulièrement présentés au conseil municipal.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} juillet 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 25 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
Taylor DEVOUASSOUX

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

